

**DÉLIBÉRATION PORTANT L'ÉLECTION DE LA PRESIDENTE OU DU PRESIDENT DU
CONSEIL PARI MI LES PERSONNALITES EXTERIEURES DESIGNEES PAR LE RECTEUR EN
APPLICATION DE L'ARTICLE D721-2 DU CODE DE L'EDUCATION REPRIS DANS
L'ARTICLE 5 DES STATUTS DE L'INSPE DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX**

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1. Nomination

Monsieur William MAROIS est nommé président du Conseil d'institut de l'INSPE de l'académie de Bordeaux.

Article 2.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'institut,

Pierre KESSAS

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (21)

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 1

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'INSTITUT REUNI LE 20 NOVEMBRE 2025

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Vu le procès-verbal du 20 novembre 2025,

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1. Approbation

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'institut réuni le 20 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Article 2.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'institut,
Pierre KESSAS



Approuvé à la majorité des
votes exprimés (21)
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'INSTITUT REUNI LE 5 FEVRIER 2026

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Vu le procès-verbal du 5 février 2026,

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1. Approbation

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'institut réuni le 5 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

Article 2.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'institut,

Pierre KESSAS

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (21)
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE L'INSPE/LA MAISON POUR LA SCIENCE EN AQUITAINE ET LA FONDATION LA MAIN A LA PATE

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1. Approbation

Le renouvellement de la convention cadre entre l'INSPE/La Maison pour la science en Aquitaine et la Fondation La main à la pâte est approuvé à l'unanimité.

Article 2.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'institut,
Pierre KESSAS

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (21)
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION PORTANT LA TARIFICATION 2026-2027 DE LA FORMATION CONTINUE DIPLOMANTE

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1. Résolution

La tarification 2026-2027 de la formation diplômante est adoptée.

Article 2.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'institut,

Pierre KESSAS

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (21)
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Eléments de contexte (1)...

- ❑ Pas de VAE en 2026/2027 quels que soient le diplôme (mention) et le parcours visé (décision du CI du 05/02/2026 pour cause de la réforme de la VAE en cours...)
- ❑ L'INSPE doit réhausser ses tarifs de FC qui ne sont pas conformes à la Délibération n°2024-32 du CA de l'UB.
 - Délibération n°2024-32 - Conseil d'administration / séance du jeudi 17 mai 2024, relative à l'adoption des modalités de fixation des frais de formation des actions de FC de l'UB.
 - Le statut de stagiaire de la formation professionnelle continue (FPC) n'est pas lié à l'âge, ni à l'interruption d'étude mais s'acquiert par la conclusion d'un contrat ou d'une convention de formation professionnelle continue prévoyant :
 - des démarches administratives spécifiques (émargement, rédaction d'un contrat-convention de formation ...) notamment vis à vis d'un employeur, de France Travail ou d'un financeur ;
 - et/ou un aménagement spécifique du parcours de formation (individualisation du parcours, accompagnement pédagogique...) ;
 - et/ou le financement de la formation en tout ou partie par un tiers payeur.
 - Master et diplôme valant grade de master : 2 400 € à 11 000 €
 - Formations certifiantes de l'INSPE : 150 € à 700 €
 - VAPP : 200 €
 - En cas de difficulté personnelle, le stagiaire peut faire une demande d'exonération des droits d'inscription, le cas échéant, et/ou de réduction des frais de formation de la formation ciblée. Une commission mise en place par chaque collège ou institut se prononce sur la demande d'exonération et peut déterminer, en fonction de critères de revenus, sociaux ou tout élément qui lui semble utile (charge de famille, situation sur le territoire...), et sur la base des justificatifs qui lui sont transmis, une réduction des frais de formation. La décision de la commission conduit à une exonération partielle des frais de formation dus par le stagiaire concerné. Dans tous les cas, la redevance minimale dont doit s'acquitter tout stagiaire est fixée à 700 euros (ndlr : pour les formations diplômantes).

Eléments de contexte (2)...

- ❑ Le tarif FC inclut les droits d'inscription dans le diplôme, les frais de formation et, le cas échéant, le montant de la procédure VAPP. Le devis transmis au demandeur propose un montant total qui inclut les droits d'inscription et les frais de formation sans les distinguer (délibération n°2024-32) et, le cas échéant, le montant de la procédure VAPP.
- ❑ La délibération proposée a été travaillée avec la direction de la formation tout au long de la vie (DFTLV) de l'université de Bordeaux.

Le présent projet de délibération fixe les principes de tarification et de réduction des frais de formation (pour les masters), fondés sur un coût horaire de référence et adaptés aux différentes situations des stagiaires de FC, conformément à la délibération n°2024-32 du CA de l'université de Bordeaux.

S'il est validé, la présent projet de résolution s'appliquera aux années 2026/2027 et suivantes jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération du Conseil d'institut le contredise.

Formation continue

Délibération concernant les masters

- Reprise d'études mobilisant un congé formation (CPF ou autre) financé par un organisme public ou privé (Employeur, Transition Pro, Opérateurs de compétences, France Travail ...)
 - Coût horaire chargé de l'heure de formation de master : 10 €
 - Montant des frais de formation d'une année de master : 10 € x le nombre d'heures de formation de la maquette
 - Pas de réduction possible des frais de formation si la prise en charge (CPF ou autre dispositif) couvre l'intégralité des frais de formation.
 - Demande possible d'exonération des droits et de réduction des frais de formation qui restent à la charge du demandeur si le financement public ou privé ne couvre que partiellement les frais de formation. La demande s'applique uniquement à la part auto-financée. Prise en compte du revenu imposable du foyer fiscal de l'année N-1 et calcul selon barème. La somme des parts financées et auto-financées ne peut être inférieure à 700 €.
 - *Exemple : parcours de M2 PIF : 250 h de formation X 10 € = 2 500 € (conforme vote CA UB)*
- Inscrits à France Travail, bénéficiaires de l'allocation de retour à l'emploi ou du RSA et sans financement des frais de formation.
 - Tout demandeur d'emploi, pour pouvoir continuer de bénéficier de ce statut, doit obligatoirement être inscrit sous le régime de la formation professionnelle continue.
 - Coût horaire chargé de l'heure de formation de master : 10 €
 - Montant des frais de formation d'une année de master : 10 € x le nombre d'heures de formation de la maquette
 - Demande possible d'exonération des droits et de réduction des frais de formation. Prise en compte du revenu imposable du foyer fiscal de l'année N-1 et calcul selon barème avec tarif minimal de 700 €.

Formation continue

Délibération concernant les masters

- ❑ Reprise d'études auto-financée, hors personnels de l'Éducation nationale, ne bénéficiant d'aucun financement par un tiers public ou privé et relevant du régime de la formation professionnelle continue au sens de la délibération n°2024-32 du CA de l'UB.
 - Coût horaire chargé de l'heure de formation de master : 10 €
 - Montant des frais de formation d'une année de master : 10 € x le nombre d'heures de formation de la maquette
 - Demande possible d'exonération des droits et de réduction des frais de formation. Prise en compte du revenu imposable du foyer fiscal de l'année N-1 et calcul selon barème avec tarif minimal de 700 €.
- ❑ Reprise d'études des personnels de l'Éducation nationale
 - 700 € par année de formation de master

Formation Continue 2026/2027 - Eléments de calcul de réduction des frais de formation d'une année de master

Revenu imposable du foyer fiscal (€)	Coût de la formation (€) avant réduction*
< 17 000	700
de 17 000 à 18 000	750
de 18 000 à 19 000	800
de 19 000 à 20 000	900
de 20 000 à 21 000	1 200
de 21 000 à 22 000	1 350
de 22 000 à 23 000	1 450
de 23 000 à 24 000	1 550
de 24 000 à 25 000	1 650
de 25 000 à 26 000	1 800
de 26 000 à 27 000	2 000
de 27 000 à 28 000	2 200
de 28 000 à 29 000	2 500
de 29 000 à 30 000	2 800
> 30 000	Coût de la formation

* La réduction correspond à la prise en compte d'enfants à charge :

- 1 enfant à charge : coefficient de réduction de 0,85
- 2 enfants à charge : coefficient de réduction de 0,7
- au moins 3 enfants à charge : coefficient de réduction de 0,5

Après réduction la redevance minimale ne peut être inférieure à 700 € (financement partiel par un tiers, le cas échéant, compris).

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LES MAQUETTES 2026-2027 DU MASTER MENTION 2E PROFESSORAT DES ECOLES PARCOURS LAUREATS

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Vu,

Le Conseil d'Institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1. Délibération

Les maquettes 2026-2027 du master 2E professorat des écoles sont adoptées.

Article 2.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'Institut,

Pierre KESSAS

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (21)
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Cadrage M2E professorat des écoles

Arrêté M2E 12 janvier 2026

Blocs du master	Volume horaire	Crédits ECTS
Bloc 1 - Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence	480 heures (62 %)	58 ECTS
Bloc 2 - Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice	120 heures (15 %)	15 ECTS
Bloc 3 - Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation	100 heures (13 %)	12 ECTS
Bloc 4 - S'engager dans une démarche de développement professionnel	80 heures (11 %)	12 ECTS
Stage en responsabilité de la seconde année de master		20 ECTS
Langues vivantes étrangères (niveau B2)		3 ECTS
ADAPTATION À CHAQUE TERRITOIRE DE 10 % (ajustement possible au sein du bloc 1 ou entre les blocs)		
TOTAL (hors stages)	780 heures	120 ECTS

La formation est adaptée pour les lauréats ayant validé la licence Professorat des écoles avec un volume horaire minimal de 700 heures.

Bloc 1 du master : « Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence »	Volume horaire pour les lauréats sans licence PE
Mathématiques (*)	120 heures
Français	120 heures
Sciences et technologie (*)	40 heures
Histoire, géographie, enseignement moral et civique	40 heures
Education physique et sportive	60 heures
Langues vivantes	40 heures
Enseignements artistiques et éducation artistique et culturelle	40 heures
Faire vivre la polyvalence en articulant les domaines et disciplines scolaires	20 heures
TOTAL	480 heures

Répartition du volume horaire incluant les stages entre les deux années du master

Master	Volume horaire (pour les lauréats sans licence PE)
Enseignements en M1	530 heures
Stage en M1	324 heures (1) (soit l'équivalent de 12 semaines de stage)
Enseignements en M2	250 heures
Stage en M2	486 heures (2) (soit l'équivalent de 18 semaines de stage)
TOTAL	1 590 heures

3 parcours du master 2E Professorat des écoles

- ❑ Parcours PE monolingue (français)
- ❑ Parcours PE bilingue français / basque
- ❑ Parcours PE bilingue français / occitan

Une approche par compétences

Qu'entend-on par compétence ?

Une compétence correspond à la capacité à mobiliser de manière pertinente un ensemble de ressources pour faire face à une situation. Elle implique sélection, combinaison et coordination de ressources. Elle se manifeste dans l'activité, en contexte.

Les ressources :

- des savoirs (connaissances) ;
- des savoir-faire (procédures, méthodes) ;
- des savoir-être (postures professionnelles) ;
- des expériences ;
- des outils, des supports.

Trois composantes :

- situation : tâche complexe, problème à résoudre dans un contexte professionnel réel ou simulé
- ressources : savoirs, procédures, postures, expériences, outils
- activité du sujet : sélection, combinaison, adaptation des ressources

Le Boterf (1994, 2015), Guillemette & Gauthier (2006), Perrenoud (1997, 2001), Tardif (2006), Perrenoud (1997), Pastré, Mayen & Vergnaud (2006), Roegiers (2010)

Principes directeurs

□ Découpage en quatre blocs selon les indications de l'arrêté du 12/01/2026

- Plusieurs UE pour le bloc 1
- Une UE pour le bloc 2
- Une UE pour le bloc 3
- Une UE pour le bloc 4
- Une UE stage en S3 et S4, pas d'UE stage en S1 et S2
- Une UE dédiée à la maîtrise d'une LVE niveau B2 en S1 seulement.

Toutes les UE sont non-compensables (principe de polyvalence).

□ Approche par compétences

- Chaque UE est composée :
 - d'un ou plusieurs EC de ressources,
 - d'un (ou deux) EC d'intégration de ressources en situation.
- Seuls les EC d'intégration de ressources en situation sont évalués. Dans ces EC, des situations typiques du métier sont proposées :
 - elles simulent ou ont lieu dans le contexte d'une situation de travail ;
 - elles confrontent l'étudiant à une ou des tâches complexes ;
 - elles incitent l'étudiant à aller chercher les ressources qui lui permettent d'arriver au résultat visé.

Maquette de formation M2E PE parcours monolingue (français)

	M1-S1	M1-S2	M2-S1	M2-S2
UE1	Enseigner le français	Enseigner le français	Enseigner les fondamentaux	Enseigner les fondamentaux
UE2	Enseigner les mathématiques	Enseigner les mathématiques	Enseigner les autres champs disciplinaires dans le cadre de la polyvalence	Enseigner les autres champs disciplinaires dans le cadre de la polyvalence
UE3	Enseigner les autres champs disciplinaires dans le cadre de la polyvalence	Enseigner les autres champs disciplinaires dans le cadre de la polyvalence	Stage en responsabilité	Stage en responsabilité
UE4	Connaitre les élèves et le contexte d'enseignement pour adapter sa pratique professionnelle	Connaitre les élèves et le contexte d'enseignement pour adapter sa pratique professionnelle	Connaitre les élèves et le contexte d'enseignement pour adapter sa pratique professionnelle	Connaitre les élèves et le contexte d'enseignement pour adapter sa pratique professionnelle
UE5	Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation	Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation	Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation	Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation
UE6	Pratiques de recherche et culture numérique au service du développement professionnel	Pratiques de recherche et culture numérique au service du développement professionnel	Pratiques de recherche et culture numérique au service du développement professionnel	Pratiques de recherche et culture numérique au service du développement professionnel
UE7	Pratiquer et maîtriser une langue vivante étrangère			

Maquette de formation M2E PE parcours monolingue (français)

		S1		S2		S3		S4		Total	
		h	ECTS	h	ECTS	h	ECTS	h	ECTS	h	ECTS
UE1	Enseigner le français [M1] (Bloc 1)	38	4	40	5					78	11
	Enseigner les fondamentaux [M2] (Bloc 1)					40	7	40	6	80	10
UE2	Enseigner les mathématiques [M1] (Bloc 1)	38	4	40	5					78	11
	Enseigner les autres champs disciplinaires dans le cadre de la polyvalence [M2] (Bloc 1)					46	7	26	3	72	9
UE3	Enseigner les autres champs disciplinaires dans le cadre de la polyvalence [M1] (Bloc 1)	75	8	85	9					160	17
	Stage en responsabilité [M2]					0 (tutorat)	8	0 (tutorat)	12	0	20
UE4	Connaitre les élèves et le contexte d'enseignement pour adapter sa pratique professionnelle [M1 & M2] (Bloc 2)	38	5	38	5	22	3	22	2	120	15
UE5	Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation [M1 & M2] (Bloc 3)	35	4	35	4	18	2	12	2	100	12
UE6	Pratiques de recherche et culture numérique au service du développement professionnel [M1 & M2] (Bloc 4)	23	2	23	2	20	3	10	5	76	12
UE7	Pratiquer et maîtriser une langue vivante étrangère [M1]	16	3							16	3
Total		263	30	261	30	146	30	110	30	780	120

Maquette de formation M2E PE parcours monolingue (français)

Bloc	Compétences et Visées	M1 (524h) 60 ECTS		M2 (256h) 60 ECTS	
		S1 (263h) 30 ECTS 153h - 18 ECTS	S2 (261h) 30 ECTS 150h - 19 ECTS	S3 (146h) 30 ECTS 86h - 14 ECTS	S4 (110h) 30 ECTS 66h - 9 ECTS
Total bloc 1		UE1 Enseigner le français (38h) 4 ECTS	UE1 Enseigner le français (40h) 5 ECTS	UE1 Enseigner les fondamentaux (40h) 7 ECTS	UE1 Enseigner les fondamentaux (40h) 6 ECTS
	EC (22h) Enseigner le français	EC (22h) Enseigner le français	EC (12h) Enseigner le français	EC (12h) Enseigner les mathématiques	EC (12h) Enseigner les mathématiques
	EC (6h) Intégration de ressources en situation : français P1, P2	EC (8h) Intégration de ressources en situation : français et évaluation/régulation P1, P2, P3	EC (8h) Intégration de ressources en situation : français et évaluation/régulation P1, P2, P3, P4	EC (8h) Intégration de ressources en situation : mathématiques et accessibilité universelle des apprentissages P1, P2, P3, P4	EC (8h) Intégration de ressources en situation : mathématiques et accessibilité universelle des apprentissages P1, P2, P3, P4, P5
	UE2 Enseigner les mathématiques (38h) 4 ECTS	UE2 Enseigner les mathématiques (40h) 5 ECTS	UE2 Enseigner les autres champs disciplinaires dans le cadre de la polyvalence (46h) 7 ECTS	UE2 Enseigner les autres champs disciplinaires dans le cadre de la polyvalence (26h) 3 ECTS	
	EC (32h) Enseigner les mathématiques	EC (32h) Enseigner les mathématiques	EC (10h) Enseigner l'EPS	EC (6h) L'interdisciplinarité au cœur de la polyvalence, au service des apprentissages et du sens	
	EC (6h) Intégration de ressources en situation : mathématiques P1, P2	EC (8h) Intégration de ressources en situation : mathématiques et évaluation/régulation P1, P2, P3	EC (6h) Enseigner les langues vivantes étrangères	EC (6h) Enseigner les arts (éducation musicale, arts plastiques et histoire des arts)	
	UE3 Enseigner les autres champs disciplinaires dans le cadre de la polyvalence (75h) 8 ECTS	UE3 Enseigner les autres champs disciplinaires dans le cadre de la polyvalence (85h) 9 ECTS	EC (6h) Enseigner les sciences	EC (4h) Intégration de ressources en situation : arts P1, P2, P3, P4, P5	
	EC (12h) Enseigner l'histoire, la géographie et l'EMC	EC (12h) Enseigner l'histoire, la géographie et l'EMC	EC (12h) Enseigner l'histoire, la géographie et l'EMC	EC (10h) Intégration de ressources en situation : articulation des domaines et des disciplines de la polyvalence P1, P4	
	EC (15h) Enseigner les sciences	EC (15h) Enseigner les sciences	EC (2h) L'interdisciplinarité au cœur de la polyvalence, au service des apprentissages et du sens		
	EC (20h) Enseigner l'EPS	EC (20h) Enseigner l'EPS	EC (5h) Intégration de ressources en situation : EPS et compétences psycho-sociales P1, P2, P3, P4		
	EC (15h) Enseigner les arts (éducation musicale, arts plastiques et histoire des arts)	EC (15h) Enseigner les arts (éducation musicale, arts plastiques et histoire des arts)	EC (4h) Intégration de ressources en situation : langue vivante étrangère P1, P2, P3, P4		
	EC (13h) Enseigner les langues vivantes étrangères	EC (15h) Enseigner les langues vivantes étrangères	UE3 Stage en responsabilité (8h) 8 ECTS	UE3 Stage en responsabilité (8h) 12 ECTS	
EC (2h) Intégration de ressources en situation : EPS P1, P2	EC (4h) Intégration de ressources en situation : histoire, géographie et EMC P1, P2, P3	Tutorat	Tutorat		
	EC (4h) Intégration de ressources en situation : sciences P1, P2, P3	Visite 1 toutes les compétences	Visite 2 toutes les compétences		
Bloc 2 (100h) 15 ECTS	UE4 Connaître les élèves et le contexte d'enseignement pour adapter sa pratique professionnelle (38h) 5 ECTS	UE4 Connaître les élèves et le contexte d'enseignement pour adapter sa pratique professionnelle (38h) 5 ECTS	UE4 Connaître les élèves et le contexte d'enseignement pour adapter sa pratique professionnelle (22h) 3 ECTS	UE4 Connaître les élèves et le contexte d'enseignement pour adapter sa pratique professionnelle (22h) 2 ECTS	
	EC (8h) Développement psycho-socio-affectif de l'enfant	EC (10h) Développement psycho-cognitif de l'enfant	EC (6h) Diversité des besoins éducatifs particuliers et coopération pluricatégorielle	EC (6h) Conception universelle de l'apprentissage et innovation pédagogique	
	EC (8h) Fondements de l'accessibilité universelle des apprentissages	EC (6h) Climat scolaire et lutte contre le harcèlement	EC (4h) Valoiser l'égalité filles garçons en contexte scolaire	EC (4h) Valoiser l'égalité filles garçons en contexte scolaire	
	EC (10h) Égalité filles-garçons : enjeux historiques et théoriques, cadres de référence et ressources éducatives	EC (8h) Développement atypique de l'enfant	EC (8h) Former aux éducations transversales	EC (8h) Former aux éducations transversales	
	EC (12h) Former aux éducations transversales et enseigner et former à l'éducation à la vie affective et relationnelle	EC (7h) Diversité des besoins des élèves et accessibilité universelle	EC (4h) Intégration de ressources en situation : analyse des besoins P1, apprentissage, dont les besoins éducatifs particuliers, et élaboration de réponses dans le cadre d'un travail en équipe pluricatégorielle CCA, CC12, CC13	EC (4h) Intégration de ressources en situation : éducation transversale CC11, CC14	
	EC (2h) Intégration de ressources en situation : développement psycho-socio-affectif (CPS) de l'enfant CC3, CC4	EC (10h) Former aux éducations transversales			
		EC (10h) Former aux éducations transversales			
	UE5 Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation (35h) 4 ECTS	UE5 Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation (35h) 4 ECTS	UE5 Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation (18h) 2 ECTS	UE5 Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation (12h) 2 ECTS	
	EC (8h) Connaissance du système éducatif et des contextes d'enseignement	EC (8h) Connaissance du système éducatif	EC (4h) Démarches d'évaluation et de régulation des apprentissages	EC (6h) Légalité et valeurs de la République	
	EC (12h) Légalité et valeurs de la République	EC (8h) Démarches pédagogiques et gestion de l'autorité	EC (4h) Relation avec les familles	EC (6h) Intégration de ressources en situation : dilemmes professionnels et protection de l'enfance (posture professionnelle éthique et déontologique, travail avec les partenaires et les institutions) CC2, CC6, CC13	
EC (6h) Outils pour l'enseignement	EC (12h) Légalité et valeurs de la République	EC (6h) Légalité et valeurs de la République			
EC (3h) Travail en équipe	EC (6h) Intégration de ressources en situation : égalité, démarches pédagogiques et interdisciplinarité CC1, CC2, CC3	EC (4h) Intégration de ressources en situation : démarche d'évaluation et lien avec les familles CC3, CC5, CC12			
EC (12h) Intégration de ressources en situation : travailler en équipe en contextes CC10	Quilrus - Tutorat				
Bloc 3 (100h) 15 ECTS	UE6 Pratiques de recherche et culture numérique au service du développement professionnel (23h) 2 ECTS	UE6 Pratiques de recherche et culture numérique au service du développement professionnel (23h) 2 ECTS	UE6 Pratiques de recherche et culture numérique au service du développement professionnel (23h) 3 ECTS	UE6 Pratiques de recherche et culture numérique au service du développement professionnel (10h) 5 ECTS	
	EC (9h) Initiation à la recherche	EC (11h) Initiation à la recherche	EC (12h) Recherche	EC (4h) Ressources pour une culture commune entre fonctionnaires stagiaires de l'éducation nationale	
	EC (5h) Culture numérique	EC (12h) Culture numérique	EC (8h) Projets Pédagogiques Pluridisciplinaires et Numériques		
	EC (6h) Perspectives partenariales et internationales en éducation	EC (8h) Intégration de ressources en situation : Travail d'Étude et de Recherche CC7, CC14	EC (8h) Intégration de ressources en situation : écrit intermédiaire du mémoire de recherche CC7, CC14	EC (6h) Intégration de ressources en situation : mémoire de recherche CC7, CC3, CC14	
	EC (3h) Intégration de ressources en situation : numérique et intelligence artificielle dans une ou des disciplines CC9				
	UE7 Pratiquer et maîtriser une langue vivante étrangère (16h) 3 ECTS	EC (14h) Pratiquer et maîtriser une langue vivante étrangère			
	EC (2h) Intégration de ressources linguistiques en situation : maîtriser une langue vivante étrangère CC8				

Maquette de formation M2E PE parcours bilingues français/basque et français/occitan

		S1		S2		S3		S4		Total	
		h	ECTS	h	ECTS	h	ECTS	h	ECTS	h	ECTS
UE1	Enseigner la langue de scolarisation [M1] (Bloc 1)	18+20	4	18+22	5					78	11
	Enseigner les fondamentaux [M2] (Bloc 1)					40	7	40	6	80	10
UE2	Enseigner les mathématiques [M1] (Bloc 1)	26+12	4	28+12	5					78	11
	Enseigner les autres champs disciplinaires dans le cadre de la polyvalence [M2] (Bloc 1)					36	7	36	3	72	9
UE3	Enseigner les autres champs disciplinaires dans le cadre de la polyvalence [M1] (Bloc 1)	75	8	85	9					160	17
	Stage en responsabilité [M2]					0 (tutorat)	8	0 (tutorat)	12	0	20
UE4	Connaitre les élèves et le contexte d'enseignement pour adapter sa pratique professionnelle [M1 & M2] (Bloc 2)	38	5	38	5	22	3	22	2	120	15
UE5	Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation [M1 & M2] (Bloc 3)	35	4	35	4	18	2	12	2	100	12
UE6	Pratiques de recherche et culture numérique au service du développement professionnel [M1 & M2] (Bloc 4)	14+9	2	12+11	2	8+12	3	4+6	5	76	12
UE7	Pratiquer et maîtriser une langue vivante étrangère [M1]	16	3							16	3
Total		263	30	261	30	146	30	110	30	780	120

En rouge, les volumes horaires dispensés en langue vivante régionale (basque ou occitan)

Maquette de formation M2E PE parcours bilingues français/basque et français/occitan

Bloc	Compétences de vieilles	M1 (526h) 60 ECTS		M2 (256h) 60 ECTS		
		S1 (263h) 30 ECTS	S2 (261h) 30 ECTS	S3 (136h) 30 ECTS	S4 (120h) 30 ECTS	
Total bloc 1						
		153h - 16 ECTS	165h - 19 ECTS	76h - 14 ECTS	76h - 9 ECTS	
		UE1 Enseigner la langue de scolarisation (38h) 4 ECTS	UE1 Enseigner la langue de scolarisation (40h) 5 ECTS	UE1 Enseigner les fondamentaux (40h) 7 ECTS	UE1 Enseigner les fondamentaux (40h) 6 ECTS	
Bloc-1 (466h) 18 ECTS	CC (18b) Enseigner le français	CC (18b) Enseigner le français	CC (12b) Enseigner la langue régionale	CC (12b) Enseigner la langue régionale	CC (12b) Enseigner la langue régionale	
	EC (14b) Enseigner la langue régionale	EC (14b) Enseigner la langue régionale	EC (12b) Enseigner les mathématiques	EC (12b) Enseigner les mathématiques	EC (12b) Enseigner les mathématiques	
	EC (8b) Intégration de ressources en situation : langue régionale P1, P2	EC (8b) Intégration de ressources en situation : langue régionale Evaluation/Régulation P1, P2, P3	EC (8b) Intégration de ressources en situation : langue régionale et accessibilité universelle des apprentissages P1, P2, P3, P4	EC (8b) Intégration de ressources en situation : mathématiques et accessibilité universelle des apprentissages P1, P2, P3, P4	EC (8b) Intégration de ressources en situation : langue régionale et agilité fille-garçon P1, P2, P3, P4, P5	EC (8b) Intégration de ressources en situation : mathématiques et agilité fille-garçon P1, P2, P3, P4, P5
	UE2 Enseigner les mathématiques (38h) 4 ECTS		UE2 Enseigner les mathématiques (40h) 5 ECTS		UE2 Enseigner les autres champs disciplinaires dans le cadre de la polyvalence (36h) 7 ECTS	
	IC (20b) Enseigner les mathématiques	IC (20b) Enseigner les mathématiques	UE2 Enseigner les autres champs disciplinaires dans le cadre de la polyvalence (36h) 7 ECTS		UE2 Enseigner les autres champs disciplinaires dans le cadre de la polyvalence (36h) 3 ECTS	
	IC (12b) Intégration de ressources en situation : mathématiques et maîtrise de la langue régionale P1, P2	IC (12b) Intégration de ressources en situation : mathématiques et Evaluation/Régulation P1, P2, P3	IC (20b) Enseigner les disciplines dans le cadre de la polyvalence en contexte bilingue	IC (20b) Enseigner les disciplines dans le cadre de la polyvalence en contexte bilingue	IC (10b) Intégration de ressources en situation : projet pluridisciplinaire en langue régionale P1, P4	
	UE3 Enseigner les autres champs disciplinaires dans le cadre de la polyvalence (75h) 8 ECTS		UE3 Enseigner les autres champs disciplinaires dans le cadre de la polyvalence (85h) 9 ECTS			
	IC (12c) Enseigner l'histoire, la géographie et l'EMC	IC (12c) Enseigner l'histoire, la géographie et l'EMC				
	IC (13a) Enseigner les sciences	IC (13a) Enseigner les sciences				
	IC (20d) Enseigner l'EPS	IC (20d) Enseigner l'EPS				
	IC (15b) Enseigner les arts (éducation musicale, arts plastiques et histoire des arts)	IC (15b) Enseigner les arts (éducation musicale, arts plastiques et histoire des arts)				
	IC (13b) Enseigner les langues vivantes étrangères	IC (13b) Enseigner les langues vivantes étrangères				
	IC (2b) Intégration de ressources en situation : EPS P1, P2	IC (4b) Intégration de ressources en situation : histoire, géographie et EMC P1, P2, P3				
		EC (4b) Intégration de ressources en situation : sciences P1, P2, P3				
					UE3 Stage en responsabilité (8h) 8 ECTS	UE3 Stage en responsabilité (8h) 12 ECTS
				Tutorat	Tutorat	
				<i>voir 3 feuilles des compétences</i>	<i>voir 2 feuilles des compétences</i>	
				UE4 Connaître les élèves et le contexte d'enseignement pour adapter sa pratique professionnelle (38h) 5 ECTS	UE4 Connaître les élèves et le contexte d'enseignement pour adapter sa pratique professionnelle (22h) 2 ECTS	
Bloc-2 (120h) 15 ECTS	EC (8b) Développement psycho-socio-affectif de l'enfant	EC (10b) Développement psycho-cognitif de l'enfant	EC (8b) Diversité des besoins éducatifs particuliers et coopération pluricatégorielle	EC (8b) Conception universelle de l'apprentissage et innovation pédagogique		
	EC (8b) Fondements de l'accessibilité universelle des apprentissages	EC (4b) Climat scolaire et lutte contre le harcèlement	EC (4b) Valoriser l'égalité filles garçons en contexte scolaire	EC (4b) Valoriser l'égalité filles garçons en contexte scolaire		
	IC (10b) Égalité filles-garçons : enjeux historiques et théoriques, cadres de références et ressources éducatives	EC (3b) Développement atypique de l'enfant	EC (4b) Former aux éducatifs transversales	EC (8b) Former aux éducatifs transversales		
	IC (10b) Former aux éducatifs transversales et enseigner et former à l'éducation à la vie affective et relationnelle	EC (7b) Diversité des besoins des élèves et accessibilité universelle	EC (4b) Intégration de ressources en situation : analyse des besoins d'apprentissage, dont les besoins éducatifs particuliers, et élaboration de réponses dans le cadre d'un travail en équipe pluri-catégorielle CCA, CC12, CC13	EC (8b) Intégration de ressources en situation : éducation transversale CC11, CC14		
	IC (2b) Intégration de ressources en situation : développement psycho-socio-affectif (EPS) de l'enfant CCA, CC4	EC (10b) Former aux éducatifs transversales	EC (4b) Intégration de ressources en situation : analyse et prise en compte des besoins d'apprentissage partagés et élaboration de réponses pédagogiques situées et accessibles à tous les élèves CCA, CC4			
UE4 Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation (23h) 4 ECTS		UE4 Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation (33h) 4 ECTS		UE4 Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation (18h) 2 ECTS		
Bloc-3 (100h) 12 ECTS	CC (8b) Connaissance du système éducatif et des contextes d'enseignement	EC (8b) Connaissance du système éducatif	EC (4b) Démarches d'évaluation et de régulation des apprentissages	EC (8b) Lïcité et valeurs de la République		
	EC (12b) Lïcité et valeurs de la République	EC (8b) Démarches pédagogiques et gestion de l'autorité	EC (4b) Relation avec les familles	EC (8b) Intégration de ressources en situation : différences professionnelles et protection de l'éducation (posture professionnelle éthique et déontologique, travail avec les partenaires et les institutions) CC3, CC6, CC13		
	EC (8b) Outils pour l'enseignement	EC (12b) Lïcité et valeurs de la République	EC (8b) Relation avec les familles	EC (8b) Intégration de ressources en situation : démarche d'évaluation et lien avec les familles CCA, CC5, CC12		
	EC (8b) Travail en équipe	EC (8b) Intégration de ressources en situation : lïcité, démarches pédagogiques et interdisciplinaires CCA, CC2, CC3	EC (4b) Intégration de ressources en situation : démarche d'évaluation et lien avec les familles CCA, CC5, CC12			
	IC (8b) Intégration de ressources en situation : travailler en équipe en contextes CCA	Quiltes - tutorat	Quiltes - tutorat			
Bloc-4 (79h) - 11 ECTS	UE5 Pratiques de recherche et culture numérique au service du développement professionnel (23h) 2 ECTS		UE5 Pratiques de recherche et culture numérique au service du développement professionnel (20h) 3 ECTS		UE5 Pratiques de recherche et culture numérique au service du développement professionnel (10h) 5 ECTS	
	EC (8b) Initiation à la recherche	EC (11b) Initiation à la recherche	EC (12b) Recherche	EC (4b) Ressources pour une culture commune entre fonctionnaires stagiaires de l'éducation nationale		
	EC (8b) Culture numérique	EC (12b) Culture numérique	EC (8b) Projets Pédagogiques Pluridisciplinaires et Numériques			
	IC (8b) Perspectives partenariales et internationales en éducation	EC Intégration de ressources en situation : Travail d'Étude et de Recherche CC7, CC14	EC Intégration de ressources en situation : écrit intermédiaire du mémoire de recherche CC7, CC14	EC (8b) Intégration de ressources en situation : mémoire de recherche CC7, CC8, CC14		
	IC (8b) Intégration de ressources en situation : numérique et intelligence artificielle dans une ou des disciplines CC9	UE7 Pratiquer et maîtriser une langue vivante étrangère (16h) 3 ECTS				
	EC (14b) Pratiquer et maîtriser une langue vivante étrangère					
	IC (2b) Intégration de ressources linguistiques en situation : maîtriser une langue vivante étrangère CC8					

Sur fond jaune, les enseignements dispensés en langue vivante régionale (basque ou occitan)

Mention M2E PE, que reste-t-il à faire ?

- ❑ Préciser les modalités d'enseignement pour chacun des volumes horaires arrêtés (CM, TD, co-intervention, FAD...)
 - La version finalisée de ces modalités est attendue pour la fin mai 2026
- ❑ Répartition prévisionnelle des heures entre les différentes catégories d'intervenants
 - Répartition prévisionnelle des heures confiées aux (i) E,EC, AP plein-temps UB/INSPE ; (ii) professeurs du 1er et 2nd degrés exerçant face à une classe (AP à temps partiel, vacataires) (iii) PEMF, CPC, CPD.
 - La version finalisée de la répartition prévisionnelle des heures est attendue pour la fin mai 2026.
 - Objectif de 33% *a minima* d'heures confiées à des collègues du 1er et du 2nd degré exerçant face à une classe à atteindre pour la rentrée 2026 (l'objectif des 50% est déjà atteint ou presque atteint pour les sites 24, 40 et 47 => pas de difficultés particulières...).
- ❑ Travail sur les M3C en prenant en compte les nouveaux principes / règles UB en cours de stabilisation.
- ❑ Rédaction des syllabi de chaque UE

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA MAQUETTE 2026-2027 DU MASTER MENTION 2E CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION PARCOURS LAUREATS

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Vu,

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1. Délibération

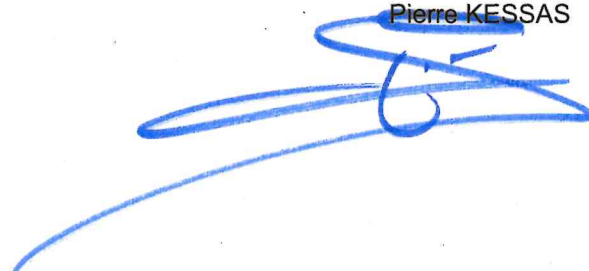
La maquette 2026-2027 du master mention 2E conseiller principal d'éducation est adoptée.

Article 2.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'institut,

Pierre KESSAS



Approuvé à la majorité des
votes exprimés (21)
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Cadrage M2E conseiller principal d'éducation

Arrêté M2E 12 janvier 2026

Blocs du master	Volume horaire et ratio associé	Crédits ECTS
1 – Organiser la vie scolaire de l'établissement pour accompagner le parcours des élèves et contribuer au bien-être, à la sécurité et à la qualité des apprentissages.	400 heures (52 %)	45 ECTS
2 – Adapter sa pratique professionnelle au contexte d'exercice et à la diversité des élèves en vue de la réussite de tous.	150 heures (19 %)	20 ECTS
3 – Agir dans le cadre des principes du service public d'éducation	150 heures (19 %)	20 ECTS
4 – S'engager dans une démarche de développement professionnel	80 heures (10 %)	12 ECTS
Stage en responsabilité de seconde année de master		20 ECTS
Langues vivantes étrangères (niveau B2)		3 ECTS
ADAPTATION LOCALE DANS LA LIMITE DE 10 % (ajustement possible entre les blocs)		
TOTAL (hors stages)	780 heures	120 ECTS

Répartition horaire du master CPE

	Formation universitaire	Stages
M1	530 heures	12 semaines de stage en observation et pratique accompagnée (SOPA) en collège et en lycée, avec une période d'ouverture dans un autre contexte
M2	250 heures	Stage en responsabilité à mi-temps
TOTAL	780 heures	

Principes d'élaboration de la maquette M2E CPE

Abrégé

- ❑ Les contenus des blocs 1 et 2 ont été associés au sein de 3 UE présentes dans chacun des 4 semestres.
 - Lier l'adaptation de la pratique professionnelle aux contenus du bloc 1.
 - Eviter la juxtaposition de contenus et construire un plan de formation qui soit le plus « intégratif » possible.
- ❑ En M1 et en M2, le plan de formation a été conçu pour s'appuyer sur les acquis et les retours issus des périodes de stage qui viendront nourrir chacune des UE.
 - Pas d'UE dédiée au stage en M1 mais une UE au S3 (10 ECTS) et au S4 (10 ECTS).
- ❑ 36 h ont été prélevées sur le bloc 1 pour construire 2 UE de LVE (S1 et S2) proposant chacune 18 h d'enseignement associées à 2 ECTS (1 ECTS a été prélevé sur la somme des ECTS des blocs 1 et 2).
- ❑ 4 h ont été prélevées sur le bloc 1 pour pouvoir stabiliser un enseignement d'éducation à la défense. Ces 4 h ont été rajoutées à l'UE4 du semestre 2 qui épouse le périmètre du bloc 3.
 - Réflexion autour de l'installation d'une demi-journée thématique dédiée à l'éducation à l'esprit de défense et mutualisée entre la mention 2E CPE et les différents parcours de la mention 2E P2D.
- ❑ Les UE portent les ECTS (les EC d'UE ne sont pas crédités)

Maquette de formation générique M2E CPE

		S1		S2		S3		S4		Total	
		h	ECTS	h	ECTS	h	ECTS	h	ECTS	h	ECTS
UE1 (Blocs 1&2)	Comprendre et faire vivre la politique éducative de l'EPLÉ [M1 & M2]	57	7	57	7	28	4	28	4	170	22
UE2 (Blocs 1&2)	Assurer le suivi individuel et collectif des élèves sur les plans éducatif et pédagogique [M1 & M2]	57	7	57	7	28	4	28	4	170	22
UE3 (Blocs 1&2)	Encadrer, organiser et animer l'équipe de vie scolaire pour accompagner le parcours de l'élève [M1 & M2]	57	6	57	6	28	4	28	4	170	20
UE4 (Bloc 3 + 4 h défense)	Construire sa posture professionnelle au sein de la communauté éducative dans le cadre du service public [M1 & M2]	47	5	51	5	22	5	22	5	142	20
UE5 (bloc 4)	S'engager dans une démarche de développement professionnel [M1 & M2]	27	3	27	3	13	3	13	3	80	12
UE6	Langue vivante étrangère [M1]	18	2	18	2					36	4
	Stage [M2]					6	10	6	10	12	20
Total		263	30	267	30	125	30	125	30	780	120

Mention M2E CPE, que reste-t-il à faire ?

- ❑ Stabiliser définitivement les modalités d'enseignement pour chacun des volumes horaires arrêtés (CM, TD, co-intervention, FAD...)
 - La version finalisée de ces modalités est attendue pour début mai 2026
- ❑ Répartition prévisionnelle des heures entre les différentes catégories d'intervenants
 - Répartition prévisionnelle des heures confiées aux : (i) E, EC, AP plein-temps UB/INSPE ; (ii) CPE et professeurs des 1er et 2nd degrés exerçant face à une classe (AP à temps partiel, vacataires) ; (iv) PFA.
 - La version finalisée de la répartition prévisionnelle des heures est attendue pour la fin mai 2026.
 - Objectif de 33% d'heures confiées à des collègues du 1er et du 2nd degré exerçant face à une classe à atteindre pour la rentrée 2026.
- ❑ Travail sur les M3C en prenant en compte les nouveaux principes / règles UB en cours de stabilisation.
- ❑ Rédaction des syllabi de chaque UE

DÉLIBÉRATION PORTANT LE CADRE COMMUN DE LA MAQUETTE 2026/2027 DU MASTER MENTION 2E PROFESSORAT DU 2ND DEGRE ET MAQUETTES DES PARCOURS LAUREATS UB/INSPE DE CE MEME MASTER

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1. Délibération

Le cadre commun de la maquette 2026/2027 du master mention 2E professorat du 2nd degré et les maquettes des parcours UB/INSPE de ce même master sont adoptées.

Article 2.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'institut,

Pierre KESSAS

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (21)
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 9

Cadrage M2E professorat du 2nd degré

Arrêté M2E 12 janvier 2026

Blocs du master	Volume horaire	Crédits ECTS
Bloc 1 - Maîtriser et enseigner la (ou les) discipline(s) scolaire(s)	480 heures (62 %)	58 ECTS
Bloc 2 - Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves	120 heures (15 %)	15 ECTS
Bloc 3 – Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation	100 heures (13 %)	12 ECTS
Bloc 4 - S'engager dans une démarche de développement professionnel	80 heures (11 %)	12 ECTS
Stage en responsabilité du M2		20 ECTS
Langues vivantes étrangères (niveau B2)		3 ECTS
ADAPTATION À CHAQUE TERRITOIRE DE 10 % (ajustement possible entre les blocs)		
TOTAL (hors stages)	780 heures	120 ECTS

Master	Volume horaire
Enseignements en M1	530h
Stage en M1	216h ¹ (soit l'équivalent de 12 semaines de stage)
Enseignements en M2	250h
Stage en M2	324h ² (soit l'équivalent de 18 semaines de stage)
TOTAL	1320h

¹ 1/3 temps sur la base de 18h d'obligation de service par semaine pour un professeur du second degré hors CAPEPS

² 1/2 temps sur la base de 18h d'obligation de service par semaine pour un professeur du second degré hors CAPEPS

Principes d'élaboration de la maquette M2E P2D

Abrégé

- ❑ Les contenus des blocs 1 et 2 ont été associés pour construire 3 UE en S1 et en S2 et 2 UE en S3 et en S4.
 - Lier l'adaptation de la pratique professionnelle à la maîtrise et l'enseignement des disciplines.
 - Eviter la juxtaposition de contenus et construire un plan de formation qui soit le plus « intégratif » possible.
 - Un cahier des charges précise la décomposition du volume horaire total du bloc 2 en contenus de formation (diapositives 11 et 12). L'intégration de ces contenus dans une ou plusieurs des 3 UE du M1 et des 2 UE du M2 a été laissée à l'appréciation des équipes pédagogiques des parcours. Les heures du bloc 2 sont néanmoins clairement identifiées et tracées dans la maquette de formation.
- ❑ En M1 et en M2, le plan de formation a été conçu pour s'appuyer sur les acquis et les retours issus des périodes de stage qui viendront nourrir chacune des UE.
 - Pas d'UE dédiée au stage en M1 mais une UE au S3 (10 ECTS) et au S4 (10 ECTS).

Principes d'élaboration de la maquette M2E P2D

Abrégé

- ❑ 36 h ont été prélevées sur le bloc 1 pour construire 2 UE de LVE (S1 et S2) proposant chacune 18 h d'enseignement associées à 2 ECTS (1 ECTS a été prélevé sur la somme des ECTS des blocs 1 et 2).
- ❑ 4 h ont été prélevées sur le bloc 1 pour pouvoir stabiliser un enseignement d'éducation à la défense. Ces 4 h ont été rajoutées à l'UE4 du semestre 2 qui épouse le périmètre du bloc 3.
 - Réflexion autour de l'installation d'une demi-journée thématique dédiée à l'éducation à l'esprit de défense et mutualisée entre la mention 2E CPE et les différents parcours de la mention 2E P2D.
- ❑ Les UE portent les ECTS (les EC ne sont pas crédités)

Maquette de formation générique M2E P2D (Cadre commun aux parcours UB/INSPE, UBM et UPPA)

		S1		S2		S3		S4		Total	
		h	ECTS	h	ECTS	h	ECTS	h	ECTS	h	ECTS
UE1 (Blocs 1&2)	Maîtriser les compétences et savoirs disciplinaires pour les enseigner [M1]	62	7	62	7					124	14
	Concevoir et réguler son enseignement selon les exigences disciplinaires et les besoins des élèves [M2]					42	7	42	7	84	14
UE2 (Blocs 1&2)	Concevoir, déployer et réguler son enseignement en fonction des contextes et des besoins des élèves [M1]	62	7	62	7					124	14
	Accompagner les parcours des élèves et construire un climat scolaire favorable aux apprentissages [M2]					42	7	42	7	84	14
UE3 (Blocs 1&2)	Accompagner les parcours des élèves et construire un climat scolaire favorable aux apprentissages [M1]	62	7	62	7					124	14
	Stage et professionnalisation [M2]					10	10	10	10	20	20
UE4 (Bloc 3 + 4 h défense)	Agir dans le cadre de la communauté éducative et au sein du service public d'éducation	34	3	38	3	16	3	16	3	104	12
UE5 (bloc 4)	Recherche et numérique pour/sur l'éducation	25	4	25	4	15	3	15	3	80	14
UE6 (LV)	Langue vivante étrangère [M1]	18	2	18	2					36	4
Total		263	30	267	30	125	30	125	30	780	120

Bloc 2 (120 h) - Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves

- Bloc 2 (adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves)
 - Des heures transversales (T) seront effectuées par des spécialistes des domaines et d'autres heures seront confiées aux responsables de parcours (P) pour être contextualisées.
 - Les heures confiées aux responsables de parcours sont pour certaines des heures « disciplinaires » (P-Disc) et pour d'autres des heures à visée professionnalisante dans le contexte disciplinaire du parcours (P-Pro).
 - Ces heures peuvent être associées dans l'UE1 et/ou l'UE2 et/ou l'UE3 à un EC intitulé « adapter sa pratique à la diversité des besoins des élèves ».

Bloc 2 (120 h) - Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves

Semestre	Domaine au sein de l'EC spécifique au bloc 2	CM	TD	TD coint.	Répartition transversal (T) et parcours (P)	
S1	D1 - Développement psycho-cognitif de l'adolescent et processus d'apprentissage	6	4		T	S1 : 41h
S1	D1 - Renforcer les compétences psychosociales des enseignants		6		P-pro	
S1	D2 - Éducation inclusive et accessibilité universelle des apprentissages (socle EI)	9			T	
S1	D3 - Lutte contre les discriminations et coopération éducative (1)		4		P-pro	
S1	D4 - Égalité filles-garçons : cadres et enjeux (socle)	6			T	
S1	D4 - Égalité filles-garçons – EVARS (contextualisation disciplinaire)			6	P-disc	
S2	D3 - Lutte contre les discriminations et coopération éducative (2)		2		P-pro	S2 : 41h
S2	T+P - Observation outillée et retours réflexifs sur les stages		6		P-pro	
S2	D1 - Développement psycho-affectif de l'adolescent et compétences psycho-sociales	6	4		T	
S2	D4 - Éducatons transversales (EMI, EDD, EAC, santé, IA...)		9		P-disc	
S2	D5 - Évaluation pour les apprentissages	3			T	
S2	D5 - Évaluation pour les apprentissages		8		P-pro/disc	
S2	D5 - Parcours des élèves, orientation et coéducation		3		P-pro	
S3	D2 - Identification des besoins éducatifs particuliers et CUA		6		T	S3 : 19h
S3	D2 - Accessibilité didactique des situations d'enseignement (1)		3		P-disc	
S3	D4 - Égalité filles-garçons – EVARS (contextualisation professionnelle)			6	P-pro	
S3	D5 - Persévérance scolaire et prévention du décrochage	2			T	
S3	D5 - Persévérance scolaire et prévention du décrochage		2		P-pro	
S4	D2 - Accessibilité didactique des situations d'enseignement (2)		3		P-disc	
S4	D3 - Climat scolaire et prévention du (cyber)harcèlement			6	T&P-pro	S4 : 19h
S4	D5 - Orientation et relation école-entreprise		6		P-disc	
S4	D2 - Partenariat et coopération pluriprofessionnelle		4		T	

Intitulé d'EC générique pour l'ensemble du bloc 2 : adapter sa pratique à la diversité des besoins des élèves

T : contenus socles mutualisés (équipe transversale INSPE)
P-pro : contenus professionnalisants pouvant être déployés par les parcours
P-disc : contenus disciplinaires (didactique, etc.) déployés par les parcours

UE4 (104h) : agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation

UE 4 (104 h) :

- bloc 3 (100 h) agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation
- 4 h CM d'éducation à l'esprit de défense au S2 (1/2 journée thématique)

Semestre	EC du bloc 3 (100 h)	CM	TD	TD coint.	
S1	EC 4.1 - Connaître le système éducatif français pour y inscrire son action	6	4		S1 : 34h
S1	EC 4.2 - Inscrire son action en tant qu'agent public dans les valeurs de la République, les enjeux de la laïcité, pour la mise en œuvre de son enseignement	8	4		
S1	EC 4.3 - Connaître droits et obligations du fonctionnaire au sein du service public d'éducation et agir de façon éthique et responsable	6	4		
S1	EC 4.4 - Écrit réflexif sur le système éducatif		2		
S2	EC 4.1 - Appréhender l'école et l'EPLÉ dans leur contexte territorial	6	2	2	S2 : 34h
S2	EC 4.2 - Inscrire son action en tant qu'agent public dans les valeurs de la République, les enjeux de la laïcité, pour la mise en œuvre de son enseignement	6	6		
S2	EC 4.3 - Agir de façon éthique et responsable, posture professionnelle (autorité et protection de l'enfance)	4	4	2	
S2	EC 4.4 - Écrit réflexif sur la mise en œuvre de son enseignement dans le cadre des valeurs de la République et du principe de laïcité		2		
S3	EC 4.1 - S'engager dans une démarche continue au sein d'un collectif, avec les partenaires, au service de la réussite des élèves	2		2	S3 : 16h
S3	EC 4.2 - Inscrire son action en tant qu'agent public dans les valeurs de la République, les enjeux de la laïcité, pour la mise en œuvre de son enseignement			6	
S3	EC 4.3 - Construire des relations de qualité avec les familles au service de la coéducation	2	2	2	
S4	EC 4.1 - Travailler en équipe et coopérer au sein de la communauté éducative pour la réussite du parcours de l'élève			4	S4 : 16h
S4	EC 4.2 - Inscrire son action en tant qu'agent public dans les valeurs de la République, les enjeux de la laïcité, pour la mise en œuvre de son enseignement		2	4	
S4	EC 4.3 - Identifier et résoudre des dilemmes professionnels en contexte			6	

UE 5 (80 h) : recherche et numérique pour/sur l'éducation

UE 5 (80 h) = bloc 4 (s'engager dans une démarche de développement professionnel).

Semestre	EC de l'UE 5	CM	TD	P / T	
S1	EC 5.1 - Découverte de la démarche scientifique	5	10	P	S1 : 25 h
	EC 5.2 - Panorama des dispositifs et des pratiques numériques	4	6	T	
S2	EC 5.1 - Découverte de la démarche scientifique		10	P	S1 : 25 h
	EC 5.2 - Panorama des dispositifs et des pratiques numériques		15	P	
S3	EC 5.1 - Recherche et enseignement		8	P	S2 : 15 h
	EC 5.2 - Pratiques numériques et IA "disciplinaires"		3	P	
		2	2	T	
S4	EC 5.1 - Recherche et enseignement		7	P	S2 : 15 h
S4	EC 5.2 - Pratiques numériques et IA "disciplinaires"		8	P	

P = heures dont la gestion est confiée aux responsables de parcours

T = heures relevant de la transversalité (équipes de spécialistes à identifier)

Maquettes des parcours UB/INSPE des masters mention 2E P2D concernés par la résolution

Concours	Disciplines	Parcours de formation	Lieu de formation	Etablissement qui dispense la formation
CAPEPS	EPS	EPS	BORDEAUX	UB / INSPE
CAPES	Documentation	Documentation	BORDEAUX	UB / INSPE
CAPES	Mathématiques	Mathématiques	BORDEAUX	UB / INSPE
CAPES	Physique - chimie	Physique - chimie	BORDEAUX	UB / INSPE
CAPES	Sciences économiques et sociales	Sciences économiques et sociales	BORDEAUX	UB / INSPE
CAPES	Sciences de la vie et de la terre	SVT et Biotechnologies Santé Environnement (un seul parcours en partie mutualisé avec deux options)	BORDEAUX	UB / INSPE
CAPLP	Biotechnologies option santé - environnement			
CAPET	Économie et gestion option communication organisation et gestion des ressources humaines	Économie et gestion options Com. Org. GRH (CAPET), Compta. Finance (CAPET), Marketing (CAPET), Commerce Vente (CAPLP), Gestion Administration (CAPLP) [un seul parcours avec (i) un tronc commun voies professionnelle et technologique, (ii) un tronc commun voie professionnelle, (iii) un tronc commun voie technologique et 5 options (3 CAPET et 2 CAPLP)]	BORDEAUX	UB / INSPE
CAPET	Économie et gestion option comptabilité et finance			
CAPET	Économie et gestion option marketing			
CAPLP	Économie et gestion option commerce et vente			
CAPLP	Économie et gestion option gestion et administration			
CAPLP	Langues vivantes - lettres option anglais - lettres	Langues vivantes - lettres option anglais - lettres et Lettres - histoire et géographie (un seul parcours en partie mutualisé avec deux options)	BORDEAUX	UB / INSPE
CAPLP	Lettres - histoire et géographie			

Mention M2E P2D, que reste-t-il à faire ?

- ❑ Stabiliser définitivement les modalités d'enseignement pour chacun des volumes horaires arrêtés (CM, TD, co-intervention, FAD...)
 - La version finalisée de ces modalités est attendue pour début mai 2026
- ❑ Définir le calendrier du mémoire de master (échanges en cours...)
- ❑ Répartition prévisionnelle des heures entre les différentes catégories d'intervenants
 - Répartition prévisionnelle des heures confiées aux (i) E, EC, AP plein-temps UB/INSPE ; (ii) professeurs des 1er et 2nd degrés exerçant face à une classe (AP à temps partiel, vacataires) (iv) PFA.
 - La version finalisée de la répartition prévisionnelle des heures est attendue pour la fin mai 2026.
 - Objectif de 33% (% qui devrait être celui des maquettes actuelles...) d'heures confiées à des collègues du 1er et du 2nd degré exerçant face à une classe, à atteindre pour la rentrée 2026.
- ❑ Travail sur les M3C en prenant en compte les nouveaux principes / règles UB en cours de stabilisation et ceux des universités partenaires.
- ❑ Rédaction des syllabi de chaque UE

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA MAQUETTE DE FORMATION ET DE CERTIFICATION CAPPEI

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1. Résolution

La maquette de formation et de certification CAPPEI est adoptée.

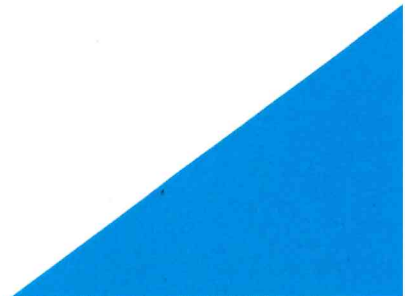
Article 2.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'institut,

Pierre KESSAS

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (21)
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0



Éléments de contexte....

The bottom of the slide features a decorative graphic consisting of two overlapping shapes. On the left, there is a blue shape that tapers towards the right. On the right, there is a brown shape that tapers towards the left, overlapping the blue one.

Responsable et effectifs...

- ❑ Madame Sandrine DICHARRY est la responsable et la gestionnaire INSPE de la formation professionnelle préparatoire au CAPPEI.

- ❑ Effectifs
 - 2025-2026 : 32 stagiaires
 - 2024-2025 : 36 stagiaires
 - 2023-2024 : 35 stagiaires
 - 2022-2023 : 38 stagiaires
 - 2021-2022 : 39 stagiaires

Nouveautés par rapport à la formation déployée en 2025/2026...

- ❑ Les temps de formation du tronc commun sont assurés en distanciel.
- ❑ Dans le cadre de l'amélioration continue de la formation, installation d'une journée de « dialogues professionnels » entre formateurs CAPPEI (cette journée concerne tous les formateurs qui sont intervenus dans les sessions de formation de l'année universitaire en cours).
 - La première journée sera organisée le 24 juin 2026
- ❑ Dans les modules « grandes difficultés de compréhension des attentes de l'école (GDCAE) » et « troubles du spectre de l'autisme (TSA) » 6 h de TD consacrées aux « collaborations et partenariats » ont été transformées en 6 h de co-intervention associant 2 PINSPE et un formateur « éducateurs spécialisés ».

Nouveautés par rapport à la formation déployée en 2025/2026...

- Poursuite du travail sur la « coopération » qui constitue une dimension importante de l'identité de l'enseignant spécialisé.
 - Travail avec 3 acteurs (psychologue de l'éducation nationale, orthophoniste, éducateur spécialisé) au cours d'une journée de formation partagée de 6 h avec chaque partenaire : enseignant spécialisé/éducateur spécialisé ; enseignant spécialisé/psychologue de l'éducation nationale ; enseignant spécialisé/orthophoniste. Ces 3 journées de formation partagée permettent également une coopération entre différents formateurs.
- Poursuite du travail sur « l'accessibilité universelle » qui doit proposer des pratiques et des savoir-faire professionnels pour promouvoir des réponses pédagogiques adaptatives, susceptibles de réduire la situation de handicap au sein même de la classe.

Résolution...

Si elle n'est pas contredite par une nouvelle délibération du Conseil d'institut, la présente résolution s'appliquera aux années 2026/2027 et suivantes

Formation professionnelle préparatoire au Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive (CAPPEI)

- ❑ La présente délibération concerne la maquette de formation au CAPPEI.
- ❑ La présente délibération, qui concerne la maquette de formation au CAPPEI, s'applique pour les années 2026/2027 et suivantes jusqu'à ce qu'elle soit contredite par une nouvelle délibération du Conseil d'institut.

Formation professionnelle préparatoire au Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive (CAPPEI)

Éléments de contexte (1)...

- La formation professionnelle préparatoire au CAPPEI proposée à l'INSPE de l'académie de Bordeaux est le fruit d'une réflexion commune entre l'académie de Bordeaux et l'INSPE. Depuis l'année 2023/2024, cette collaboration se traduit par des temps de formation pouvant être conçus et animés conjointement par des E, EC de l'INSPE, des CP-EI et des IEN-EI.
- Public
 - Enseignants du 1er (essentiellement) ou du 2nd (plus rarement) degré en exercice
- Durée de la formation
 - Le calendrier d'alternance proposé par le rectorat est composé de 12 semaines de formation préparatoire avant certification (décharge d'1/3 de service pour les enseignants qui la suivent). La première semaine de formation est programmée à la fin du second semestre de l'année universitaire N-1 et les 11 autres semaines de formation sont programmées au cours de l'année universitaire N.

Formation professionnelle préparatoire au Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive (CAPPEI)

Éléments de contexte (2)...

□ Gratuité

- Dans le cadre d'une convention globale établie entre l'académie et l'INSPE de l'académie de Bordeaux (l'INSPE et l'académie se mettent l'un et l'autre à disposition un nombre équivalent d'heures de formation pour des actions de FI et de FC), la formation est proposée aux stagiaires à titre gracieux.

□ Lieu

- La formation professionnelle préparatoire au CAPPEI est proposée par l'INSPE sur un, deux ou trois pôles selon les effectifs (Mérignac ; Pau / Mont de Marsan ; Périgueux). Les temps de formation du tronc commun sont assurés en distanciel.

CAPPEI - La certification

- ❑ Le jury académique est composé par le recteur d'académie qui en désigne le président.
- ❑ Le jury académique désigne les commissions de certification
- ❑ Composition de la commission de la certification
 - un IEN-ASH ou un IA-IPR chargé d'une mission ASH
 - un IEN ou un IA-IPR ou un IEN-ET ou un DASEN ou un DASEN-adjoint
 - un formateur ou un conseiller pédagogique impliqué dans la formation préparatoire au CAPPEI (mais n'ayant pas suivi le candidat)
 - un enseignant spécialisé dont la spécialité correspond au parcours de formation suivi par le candidat

CAPPEI - La certification

- L'examen du CAPPEI se compose de trois épreuves consécutives réalisées devant la commission de certification. Le tableau ci-dessous est extrait du vademecum de 46 pages « Se former et obtenir le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'école inclusive (CAPPEI) » publié par le MENJ.

Arrivée membres de la commission	15 minutes avant le début des épreuves
Épreuve 1 « la pratique »	Séance 45 minutes
	Temps d'échange pour la commission : préparation questions 10 à 15 minutes
	Entretien 45 minutes
	Pause avant Épreuve 2 « Pour mettre la note » 5 à 10 minutes
Épreuve 2 « dossier »	1 heure : 15 min présentation + 45 min entretien
	Pause avant Épreuve 3 « Pour mettre la note » 5 à 10 minutes
Épreuve 3 : présentation d'une action en qualité de personne ressource	30 minutes : 10 min présentation + 20 min entretien
Délibération commission « s'accorder sur les 3 notes et commentaires »	15 à 20 minutes
Retour au candidat	10 minutes
Total durée examen pour les 3 épreuves CAPPEI	Au maximum : 4h20

□ Evaluation

- Chacune des épreuves est notée de 0 à 20 en relation avec les éléments du référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé.
- Une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des trois épreuves est exigée pour l'obtention du CAPPEI.
- Le candidat peut demander à conserver les notes supérieures ou égales à 10 sur 20 qu'il a obtenues à une épreuve au maximum pendant trois années. À l'issue de cette période, il doit présenter à nouveau cette épreuve.

Compétences de l'enseignant spécialisé

	Compétence caractéristique de l'enseignant spécialisé (BO n° 7 du 16 février 2017)
CCES1	Exercer dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive
CCES1.1	en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet d'établissement inclusif
CCES1.2	en concevant son action pédagogique en articulation avec toutes les classes de l'établissement
CCES1.3	en concevant avec d'autres enseignants des séquences d'enseignement et en co-intervenant dans le cadre de pratiques inclusives
CCES1.4	en œuvrant à l'accessibilité des apprentissages dans le cadre des programmes en vigueur et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture
CCES1.5	en s'inscrivant dans une démarche de coopération avec différents acteurs et partenaires
CCES1.6	en coordonnant des actions avec les membres de la communauté éducative pour la scolarisation et l'accompagnement des élèves
CCES2	Exercer une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire
CCES2.1	en assurant une mission de prévention des difficultés d'apprentissage
CCES2.2	en contribuant à l'élaboration de parcours de formation adaptés visant une bonne insertion sociale et professionnelle
CCES2.3	en se dotant et utilisant des méthodes et outils d'évaluation adaptés
CCES2.4	en définissant des stratégies d'apprentissages personnalisées et conscientisées
CCES2.5	en adaptant les situations d'apprentissage, les supports d'enseignement et d'évaluation
CCES2.6	en élaborant ou en contribuant à l'élaboration et la mise en œuvre de projets individualisés dans une perspective d'un parcours de réussite
CCES3	Exercer une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses
CCES3.1	en s'appropriant et en diffusant les enjeux éthiques et sociétaux de l'École inclusive
CCES3.2	en répondant dans le contexte d'exercice aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques concertées à des besoins éducatifs particuliers
CCES3.3	en prévenant l'apparition de difficultés chez certains élèves ayant une fragilité particulière
CCES3.4	en mobilisant les éléments des cadres législatif et réglementaire dans la variété de ses missions
CCES3.5	en connaissant et en coopérant avec la diversité des partenaires et des acteurs de l'École inclusive
CCES3.6	en construisant des relations professionnelles avec les familles en les associant au parcours de formation
CCES3.7	en concevant et en mettant en œuvre des modalités de co-intervention
CCES3.8	en construisant et en animant des actions de sensibilisation, d'information et de formation sur le thème de l'éducation inclusive

Maquette de formation professionnelle préparatoire au CAPPEI

- ❑ La structure de la maquette de la formation professionnelle préparatoire au CAPPEI (Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive) est régie par la circulaire du 12-2-2021 (BO de l'ENJS N°10 du 11 mars 2021 ; références : décret n° 2017-169 du 10-2-2017 modifié ; arrêté du 10-2-2017 modifié ; arrêté du 10-2-2017 modifié).
- ❑ La circulaire précise que la formation s'articule autour :
 - d'un tronc commun, non fractionnable, de 144 heures comportant 6 modules obligatoires [...] ;
 - de deux modules d'approfondissement d'une durée totale de 104 heures, chaque module étant non fractionnable [...] ;
 - d'un module de professionnalisation dans l'emploi d'une durée totale de 52 heures [...] ;
 - de modules de formation d'initiative nationale d'une durée totale de 100 heures accessibles après la certification.
- ❑ Le parcours de formation comprend donc 300 heures de formation avant la certification et 100 heures après la certification.
- ❑ Le parcours de formation est déterminé en fonction de l'emploi visé ou d'ores et déjà occupé.

CAPPEI - Maquette

Un tronc commun

- Le tronc commun, non fractionnable, de 144 heures comportant 6 modules obligatoires
 - Enjeux éthiques et sociétaux
 - Cadre législatif et réglementaire
 - Connaissance des partenaires
 - Relations avec les familles
 - Besoins éducatifs particuliers et réponses pédagogiques
 - Personne-ressource

CAPPEI - Maquette

Deux modules d'approfondissement

- Deux modules d'approfondissement non fractionnables d'une durée de 52 heures chacun (104 heures au total) sont à choisir parmi 14 modules (10 ne sont pas proposés par l'INSPE de l'académie de Bordeaux*). Le choix des modules proposés a été effectué en concertation avec l'académie.
 - Grande difficulté scolaire, modules 1 & 2*
 - Grande difficulté de compréhension des attentes de l'école
 - Troubles psychiques*
 - Troubles spécifiques du langage et des apprentissages*
 - Troubles des fonctions cognitives
 - Troubles de la fonction auditive, modules 1* & 2*
 - Troubles de la fonction visuelle, modules 1* & 2*
 - Troubles du spectre autistique, modules 1 & 2*
 - Troubles des fonctions motrices et maladies invalidantes, modules 1* & 2*

CAPPEI - Maquette 2024 / 2025

Un module de professionnalisation dans l'emploi

- Un module de professionnalisation dans l'emploi d'une durée totale de 52 heures est à choisir, en fonction du contexte d'exercice, parmi 6 modules (2 ne sont pas proposés par l'INSPE de l'académie de Bordeaux* et deux modules sont rassemblés en un module pour répondre au besoin)
 - Enseigner en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) ou en établissement régional d'enseignement adapté (EREA)
 - Travailler en Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) - aide à dominante pédagogique ; travailler en Rased - aide à dominante relationnelle (INSPE de Bdx : 1 unique module de 52 heures qui explore les deux dominantes)
 - Coordonner une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis)
 - Enseigner en unité d'enseignement (UE) des établissements et services sanitaires et médico-sociaux
- Enseigner en milieu pénitentiaire ou en centre éducatif fermé*
- Exercer comme enseignant référent pour la scolarisation des élèves handicapés ou secrétaire de la commission d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEA). Ce module est accessible en deuxième spécialisation, soit après une expérience de deux ans minimum dans un autre emploi spécialisé.*

INSPE de Bdx : 1 unique module de 52 heures qui explore les deux items

Amélioration continue de la formation...

- L'année de formation bénéficie annuellement de différents temps de régulation séquencés :
 - a minima deux temps de régulation entre les membres de l'équipe de formateurs INSPE ;
 - un temps de régulation entre la responsable de formation et l'IEN-EI ;
 - un temps de régulation entre la responsable de formation et les CPC-EI ;
 - un temps de régulation entre la responsable de formation et les professionnels du médico-social ;
 - journée de « dialogues professionnels » entre formateurs CAPPEI (cette journée concerne tous les formateurs qui sont intervenus dans les sessions de formation de l'année universitaire en cours) ;
 - d'autres réunions, aux périmètres variés, peuvent être organisées.

CAPPEI Maquette

INSPE de l'académie de Bordeaux
Formation professionnelle préparatoire au CAPPEI
(300 heures de formation)

Tronc commun (144 h)

TC1 - S'approprier les enjeux éthiques et sociétaux de l'éducation inclusive	18 h	Heures TD	Heures co-intervention	Nature de la co-intervention	Autres Pratiques Pédagogiques			Format du groupe (gr. CM, gr. TD, 1/2 gr...)					
					Description de l'activité	Heures hors face à face	Heures en face à face						
Concepts d'intégration, ségrégation et inclusion. Les modes de scolarisation, dispositifs et structures	CCES3.1 CCES1.4 CCES1.1	3						Groupe entier					
Textes supranationaux		3											
Concepts de handicap, accessibilité, compensation et besoins éducatifs particuliers		3											
Enjeux éthiques et sociétaux de l'éducation inclusive					FAD (Formation A Distance)	9							
TC2 - Connaître le cadre législatif et réglementaire et sa mise en œuvre	18 h												
	Compétences caractéristiques de l'enseignant spécialisé	Heures TD	Heures co-intervention	Nature de la co-intervention	Autres Pratiques Pédagogiques			Format du groupe (gr. CM, gr. TD, 1/2 gr...)					
					Description de l'activité	Heures hors face à face	Heures en face à face						
Concepts d'intégration, ségrégation et inclusion. Les modes de scolarisation, dispositifs et structures						3							Groupe entier
Textes supranationaux	CCES3.4	3			FAD	9							
Concepts de handicap, accessibilité, compensation et besoins éducatifs particuliers		3											
TC3 - Connaître l'univers institutionnel, les cultures et les pratiques des professionnels de l'accompagnement et du soin	18 h												
	Compétences caractéristiques de l'enseignant spécialisé	Heures TD	Heures co-intervention	Nature de la co-intervention	Autres Pratiques Pédagogiques			Format du groupe (gr. CM, gr. TD, 1/2 gr...)					
					Description de l'activité	Heures hors face à face	Heures en face à face						
Travailler avec un accompagnant d'élève en situation de handicap						3							Groupe entier
Métiers et cultures professionnelles de l'action sociale et médico-sociale	CCES1.5 CCES1.6	3			FAD	9							
Univers institutionnel, cultures et pratiques des professionnels de l'accompagnement et du soin		3											
TC4 - Professionnaliser les relations et construire le parcours de formation avec les familles	18 h												
	Compétences caractéristiques de l'enseignant spécialisé	Heures TD	Heures co-intervention	Nature de la co-intervention	Autres Pratiques Pédagogiques			Format du groupe (gr. CM, gr. TD, 1/2 gr...)					
					Description de l'activité	Heures hors face à face	Heures en face à face						
Familles et stéréotypes sociaux						6							Groupe entier
Coéducation					CCES2.2 CCES2.6 CCES3.6	6							
Partenariat avec les familles et entretien collaboratif		3											
Parcours de formation co-construit famille/enseignant/établissement		3											

CAPPEI Maquette

TC5 - Identifier, analyser et prendre en compte les besoins éducatifs particuliers pour leur apporter des réponses pédagogiques et éducatives		48 h						
	Compétences caractéristiques de l'enseignant spécialisé	Heures TD	Heures co-intervention	Nature de la co-intervention	Autres Pratiques Pédagogiques			Format du groupe (gr. CM, gr. TD, 1/2 gr...)
					Description de l'activité	Heures hors face à face	Heures en face à face	
Fonctionnement psychologique de l'enfant et adolescent-développement affectif, social, intellectuel et langagier	CCES1.4 CCES2.1 CCES2.3 CCES2.4 CCES2.5 CCES3.3	6						Groupe entier
Passage de la déficience aux besoins éducatifs particuliers		3						
Outils d'observation et d'évaluation, analyse des points d'appui et des difficultés		3						
Adapter les situations d'apprentissage en fonction des besoins dans le domaine du français		3						
Adapter les situations d'apprentissage en fonction des besoins dans le domaine des mathématiques		3						
Identification des besoins transversaux sociaux, affectifs, cognitifs, physiques, ergonomiques, disciplinaires		6						
Situations d'apprentissage et accessibilité numérique. Adaptation des situations d'apprentissage et numérique		12						
Construction sociale du handicap et difficultés scolaires		6						
Décrochage scolaire		6						
TC6 - Exercer dans l'école inclusive comme personne ressource		24 h						
	Compétences caractéristiques de l'enseignant spécialisé	Heures TD	Heures co-intervention	Nature de la co-intervention	Autres Pratiques Pédagogiques			Format du groupe (gr. CM, gr. TD, 1/2 gr...)
					Description de l'activité	Heures hors face à face	Heures en face à face	
Sensibiliser les membres de la communauté éducative aux principes de l'éducation inclusive	CCES3.1 CCES3.2 CCES3.5 CCES3.8	9						Groupe entier
Analyse du fonctionnement d'un établissement inclusif		3						
Expertise spécifique dans le domaine des pratiques pédagogiques inclusives		9						
Rôle moteur pour le développement de l'éducation inclusive		3		1 PINSPE & 2 CPC- EI				

CAPPEI Maquette



Modules d'approfondissement - 2 modules au choix de 52 h chacun (104 h au total)

Grande difficulté scolaire (GDS)	52 h	Autres Pratiques Pédagogiques						Format du groupe (gr. CM, gr. TD, 1/2 gr...)
		Heures TD	Heures co-intervention	Nature de la co-intervention	Autres Pratiques Pédagogiques			
					Description de l'activité	Heures hors face à face	Heures en face à face	
Diversité des élèves en grande difficulté scolaire		3						Enseignants stagiaires Rased/Segpa/Erea
Analyse et approches critiques des réponses mises en œuvre					AAPP (Atelier d'Analyse de Pratiques Pédagogiques)		3	
Pratiques d'adaptation dans une logique d'accessibilité		6						
Séquences didactiques en français et adaptations dans une logique de différenciation pédagogique		6						
Séquences didactiques en mathématiques et adaptations dans une logique de différenciation pédagogique			6	1 PINPSE - 1 ES				
Dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, troubles du développement intellectuel		6						
Coopérations et partenariats spécifiques	CCES1.5 CCE2.1 CCE2.5 CCE3.3		6	Éducateurs spécialisés domaine aide sociale à l'enfance & coordinateurs de zones I.M.E. P.I.P.E.P.				Groupe entier + étudiants Psy-EN
Adaptations permettant aux élèves de dépasser leurs difficultés			6	2 PINPSE - 1 formateur orthophoniste				Groupe entier + étudiants orthophonistes
Créer, faire vivre, évaluer le partenariat			6	EMAS : 1 coordo., 1 psychologue, 1 éduc. spé., 1 psychomot.				Groupe entier
Bilan de positionnement					AAPP	1	3	
Troubles des fonctions cognitives (TFC)	52 h							
		Heures TD	Heures co-intervention	Nature de la co-intervention	Autres Pratiques Pédagogiques			Format du groupe (gr. CM, gr. TD, 1/2 gr...)
					Description de l'activité	Heures hors face à face	Heures en face à face	
Conséquences sur les apprentissages et sur la vie scolaire		3						Enseignants stagiaires ULIS/UE
Analyse et approches critiques des réponses mises en œuvre					AAPP	3		
Pratiques d'adaptation dans une logique d'accessibilité		6						
Conséquences sur les apprentissages en mathématiques			6	1 PINPSE - 1 enseignant spécialisé				
Adaptations numériques permettant aux élèves de dépasser leurs difficultés			6					
Dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, troubles du développement intellectuel			6					
Coopérations et partenariats spécifiques	CCES1.4 CCE1.5 CCE2.6 CCE3.5		6	Éducateurs spécialisés domaine aide sociale à l'enfance & coordinateurs de zones I.M.E. P.I.P.E.P.				Groupe entier + étudiants Psy-EN
Adaptations permettant aux élèves de dépasser leurs difficultés			6	2 PINPSE - 1 formateur orthophoniste				Groupe entier + étudiants orthophonistes
Créer, faire vivre, évaluer le partenariat			6	EMAS : 1 coordo., 1 psychologue, 1 éduc. spé., 1 psychomot.				Groupe entier
Bilan de positionnement					AAPP	1	3	

CAPPEI Maquette



Grande difficulté de compréhension des attentes de l'école (GDCAE)		52 h						
	Compétences caractéristiques de l'enseignant spécialisé	Heures TD	Heures co-intervention	Nature de la co-intervention	Autres Pratiques Pédagogiques			Format du groupe (gr. CM, gr. TD, 1/2 gr...)
					Description de l'activité	Heures hors face à face	Heures en face à face	
Contexte social, familial et scolaire	CCES1.1 CCES2.1 CCES2.3 CCES2.6 CCES3.3	3						Enseignants stagiaires Rased/Segpa/Erea
Bien être à l'école		3						
Pédagogie explicite		3						
Fonctions, temps, adaptations de l'évaluation		6						
Actions en direction de l'environnement de l'élève		3						
Diagnostic partagé avec des acteurs du secteur médico-social		6						
Rapport à la famille et à la culture de l'école		3						
Difficultés scolaires dans l'école		3						
Facteurs conatifs		3						
Collaborations et partenariats			6	2 PINSPE - 1 formateur éducateurs spécialisés				
Analyse des mises en œuvre du projet individuel					AAPP		3	
Projet d'une école inclusive		6						
Bilan de positionnement					AAPP	1	3	
Troubles du spectre de l'autisme (TSA)		52 h						
	Compétences caractéristiques de l'enseignant spécialisé	Heures TD	Heures co-intervention	Nature de la co-intervention	Autres Pratiques Pédagogiques			Format du groupe (gr. CM, gr. TD, 1/2 gr...)
					Description de l'activité	Heures hors face à face	Heures en face à face	
Historique et connaissances actualisées	CCES1.6 CCES2.1 CCES2.2 CCES2.4 CCES2.6 CCES3.3	3						Enseignants stagiaires ULIS/UE
Diagnostic et parcours de vie		3						
Impact d'une personne avec autisme dans la sphère familiale		3						
Diversité des modalités de scolarisation		3						
Conséquences sur les apprentissages		6						
Réponses pédagogiques, éducatives et didactiques adaptées		6						
Outils numériques		6						
Facteurs conatifs		3						
Analyse des mises en œuvre du projet individuel					AAPP		3	
Collaborations et partenariats			6	2 PINSPE - 1 formateur éducateurs spécialisés				
Projet d'une école inclusive		6						
Bilan de positionnement					AAPP	1	3	

CAPPEI Maquette

Modules de professionnalisation dans l'emploi - 1 module au choix (52 h)

Cordonnateurs d'ULIS et professeurs exerçant dans une UE d'un établissement ou service médico-social		52 h							
	Compétences caractéristiques de l'enseignant spécialisé	Heures TD	Heures co-intervention	Nature de la co-intervention	Autres Pratiques Pédagogiques			Format du groupe (gr. CM, gr. TD, 1/2 gr...)	
					Description de l'activité	Heures hors face à face	Heures en face à face		
Aménagements de contenus, de supports et de rythme d'apprentissage en mathématiques	CCES1.2 CCES1.3 CCES1.4 CCES1.5 CCES2.2 CCES2.3 CCES2.4 CCES2.5 CCES2.6		12	1 PINPSE - 1 ES coordo.				Enseignants stagiaires ULIS/UE	
Démarches et outils dans la construction des outils professionnels			6	1 ES coordo. 1er degré - 1 ES coordo. 2nd degré					
Aménagements de contenus, de supports et de rythme d'apprentissage en français			12	1 PINPSE - 1 ES coordo.					
Contenus et accessibilité des programmes			3	1 ES coordo. 1er degré - 1 ES coordo. 2nd degré - 1 ES coordo. UE					
Fonctionnement inclusif d'un dispositif			3	1 ES coordo. 1er degré - 1 ES coordo. 2nd degré - 1 ES coordo. UE					
Personne ressource et co-enseignement avec un autre enseignant			3						
Analyse des démarches en réponse aux besoins					AAPP		3		
Parcours avenir			6	1 PINPSE - 1 ES coordo.					
Bilan de positionnement					AAPP	1	3		Groupe entier
Professeurs chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des Segpa et des Erea		52 h							
	Compétences caractéristiques de l'enseignant spécialisé	Heures TD	Heures co-intervention	Nature de la co-intervention	Autres Pratiques Pédagogiques			Format du groupe (gr. CM, gr. TD, 1/2 gr...)	
					Description de l'activité	Heures hors face à face	Heures en face à face		
Personne ressource et co-enseignement avec un autre enseignant	CCES1.3 CCES1.4 CCES1.5 CCES2.2 CCES2.3 CCES2.4 CCES2.5		3	1 PINPSE - 1 ES Segpa/Erea				Enseignants stagiaires Segpa/Erea	
Co-enseignement en mathématiques			6	1 PINPSE - 1 ES Segpa/Erea					
Co-enseignement en production d'écrit			6	1 PINPSE - 1 ES Segpa/Erea					
Accessibilité des programmes et du socle commun			6						
Conception mise en œuvre évaluation du projet individuel			6						
Méthodes et approches didactiques en mathématiques pour faire progresser les élèves			6	1 PINPSE - 1 ES Segpa/Erea					
Méthodes et approches didactiques en français pour faire progresser les élèves			6	1 PINPSE - 1 ES Segpa/Erea					
Parcours avenir			6	1 PINPSE - 1 ES Segpa/Erea					
Analyse des démarches en réponse aux besoins					AAPP		3		
Bilan de positionnement				AAPP	1	3	Groupe entier		

CAPPEI Maquette

Professeurs des Rased	52 h		Autres Pratiques Pédagogiques					Format du groupe (gr. CM, gr. TD, 1/2 gr...)
	Compétences caractéristiques de l'enseignant spécialisé	Heures TD	Heures co-intervention	Nature de la co-intervention	Description de l'activité			
					Heures hors face à face	Heures en face à face	Heures en face à face	
Prévention et remédiations en français	CCES1.2 CCES1.3 CCES1.4 CCES1.5 CCES2.3 CCES2.4 CCES2.5 CCES2.6 CCES3.7		6	1 PINPSE - 1 ES ASDP				Enseignants stagiaires Rased des académies de Bordeaux et de Poitiers
Séquences d'apprentissage en français			3	1 PINPSE - 1 ES ASDP - 1 ES ASDR				
Prévention et remédiations en mathématiques			6	1 PINPSE - 1 ES ASDP				
Coopérer et construire en mathématiques			3	1 PINPSE - 1 ES ASDP				
Agir en personne ressource et co-construire des réponses dans le cadre de la classe			6	1 ES ASDP - 1 ES ASDR				
Pôle ressources de circonscription			3					
Cadre professionnel d'action			3					
Méthodologie de l'observation et bilans spécialisés			6	1 ES ASDP - 1 ES ASDR				
Co-formaliser des objectifs			3	1 ES ASDP - 1 ES ASDR				
Personne ressource et le pôle ressources de circonscription			3	1 ES ASDP - 1 ES ASDR				
Évaluation formatrice			3	1 ES ASDP - 1 ES ASDR				
Analyse des démarches en réponse aux besoins					AAPP		3	
Bilan de positionnement					AAPP	1	3	
IME : institut médico éducatif								
DITEP : dispositif institut thérapeutique, éducatif, pédagogique								
ASDR : aide spécialisée à dominante relationnelle								
ASDP : aide spécialisée à dominante pédagogique								
SEGPA : section d'enseignement général et professionnel adapté								
ULIS : unité localisée d'inclusion scolaire								
UE : unité externalisée d'établissement spécialisé								
CMPP : centre médico-psycho-pédagogique								

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA MAQUETTE DE FORMATION, LA CERTIFICATION, LE CALENDRIER DE GESTION ET LA TARIFICATION DU CAPEFE

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Vu,

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1. Résolution

La maquette de formation, la certification, le calendrier de gestion et la tarification du CAPEFE sont adoptés.

Article 2.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'institut,

Pierre KESSAS

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (21)
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Éléments de contexte...



CAPEFE 2024/2025 - Eléments de contexte

Candidatures et inscrits (I)

□ 72 candidats pour 40 places en 2024/2025

- 9 enseignants en poste
- 3 étudiants extérieurs à l'UB, l'UBM et l'UPPA
- 3 fonctionnaires stagiaires à mi-temps ([public pas envisagé dans la résolution du 14/11/2024](#))
- 2 étudiants titulaires d'un master MEEF en 2023/2024 inscrits dans le DU CAPEPS en STAPS pour préparer une seconde fois le CAPEPS
- 32 M1 1^{er} degré (3 en 24, 15 en 33, 6 en 40, 1 en 47 et 7 en 64)
- 19 M2 1^{er} degré (4 en 24, 8 en 33, 1 en 47 et 6 en 64)
- 2 M2 2nd degré (anglais, UBM)
- 1 M1 PIF
- 1 M2 PIF

□ 41 candidats admis en 2024/2025

- 8 enseignants en poste
- 2 étudiants extérieurs à l'UB, l'UBM et l'UPPA
- 3 FSTG à mi-temps
- 2 DU CAPEPS
- 5 M1 1^{er} degré (1 en 24, 2 en 33, 1 en 47 et 1 en 64)
- 18 M2 1^{er} degré (4 en 24, 7 en 33, 1 en 47 et 6 en 64)
- 2 M2 2nd degré (anglais, UBM)
- 1 M2 PIF

CAPEFE 2025/2026 - Eléments de contexte

Candidatures et inscrits (II)

□ 68 candidats pour 40 places en 2025/2026

- 9 enseignants en poste dans l'académie de Bordeaux
- 2 personnels en poste hors de l'académie (dont une au Cameroun)
- 1 étudiant titulaire d'un master MEEF en 2024/2025 inscrit dans le DU CAPEPS en STAPS pour préparer une seconde fois le CAPEPS
- 1 fonctionnaire stagiaire à mi-temps
- 1 étudiante en master MEEF à l'INSPE de Lille
- 4 M2 2nd degré et 1 M2 mention 3
- 23 étudiants en M2 1^{er} degré (14 de Bordeaux, 4 de Périgueux, 2 de Pau, 1 d'Agen et 2 de Mont-de-Marsan)
- 3 M2 PIF
- 20 M1 1^{er} degré (6 de Bordeaux, 6 de Pau, 4 de Périgueux, 3 d'Agen et 1 de Mont-de-Marsan)
- 4 M1 2nd degré et 1 M1 mention 3

□ 41 candidats admis en 2025/2026

- 9 enseignants en poste dans l'académie de Bordeaux
- 2 personnels en poste hors de l'académie (dont une au Cameroun)
- 1 étudiant titulaire d'un master MEEF en 2024/2025 inscrit dans le DU CAPEPS en STAPS pour préparer une seconde fois le CAPEPS
- 1 fonctionnaire stagiaire à mi-temps
- 1 étudiante en master MEEF à l'INSPE de Lille
- 4 M2 MEEF 2nd degré et 1 M2 MEEF mention 3
- 21 étudiants en M2 MEEF 1^{er} degré (14 de Bordeaux, 4 de Périgueux, 1 d'Agen, 1 de Pau et 1 de Mont-de-Marsan)
- 2 M2 PIF

Modifications proposées par rapport à l'année 2025/2026

- ❑ Article 8 de l'arrêté du 12 janvier 2026 fixant le cadre national des masters enseignement et éducation

« La formation intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère en référence au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues. Cet enseignement est sanctionné par l'attribution de crédits européens. Ces crédits ne peuvent être obtenus par compensation.

Cette formation peut également intégrer, dans le cadre de programmes d'échanges, la mobilité internationale, en particulier pour la préparation au professorat de langues étrangères. La formation peut donner lieu à la délivrance du certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger. Ce certificat s'appuie notamment sur la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères ainsi que sur la connaissance d'une ou plusieurs aires géographiques régionales. »

- ❑ Conservation d'une capacité d'accueil de 40 places et fermeture des inscriptions aux étudiants, élèves fonctionnaires, fonctionnaires stagiaires et enseignants en poste relevant d'une académie autre que celle de Bordeaux.
- ❑ La formation est programmée entre début janvier et fin mai (en 2025/2026 elle a commencé en décembre).
- ❑ Toutes les épreuves de certification, y compris les épreuves orales, se dérouleront désormais en présentiel.
- ❑ Les épreuves de certification écrites ou orales pourront être organisées sur un ou plusieurs des 5 sites départementaux de l'INSPE.
- ❑ La tarification est inchangée.

Résolution...

Si elle n'est pas contredite par une nouvelle délibération du Conseil d'institut, la présente résolution s'appliquera aux années 2026/2027 et suivantes

CAPEFE

Conditions de formation, capacité d'accueil et tarification pour les années 2026/2027 et suivantes

□ Conditions de formation à l'INSPE de l'académie de Bordeaux

- Formation de 38 heures (+ 6 heures facultatives pour la préparation à l'option d'espagnol).
- Formation intégralement assurée en distanciel en langue anglaise (environ 50%) et en français, en fin de journée, avec enregistrements des enseignements déposés sur Moodle.
- La phase d'inscription a lieu au cours du 1er semestre de l'année universitaire.
- La formation est programmée entre début janvier et fin mai.

□ Capacité d'accueil

- 40 inscrits au maximum sélectionnés par une Commission pédagogique.

□ Conditions d'accès à la formation

- Etre inscrit(e) : (i) en master MEEF ou en master 2E (parcours lauréats et non-lauréats) en inscription première ou en inscription seconde à l'INSPE de l'académie de Bordeaux ; (ii) dans un master autre que MEEF ou 2E à l'UB, à l'UBM ou à l'UPPA ; (iii) dans un DU à l'UB, à l'UBM ou à l'UPPA en étant déjà titulaire d'un master.
- Etre fonctionnaire stagiaire : (i) à mi-temps inscrit(e) en DU à l'INSPE de l'académie de Bordeaux ; (ii) à plein-temps et relevant de l'EAFIC de l'académie de Bordeaux.
- Etre enseignant(e) titulaire ou contractuel(le) en poste dans un établissement public ou privé de l'académie de Bordeaux.

CAPEFE

Conditions de formation, capacité d'accueil et tarification pour les années 2026/2027 et suivantes

- Tarification pour la formation et la passation de la certification (une seule passation)
 - Gratuit pour les inscrits : (i) en master MEEF ou en master 2E (parcours lauréats et non-lauréats) en inscription première ou en inscription seconde à l'INSPE de l'académie de Bordeaux ; (ii) dans un master autre que MEEF ou 2E à l'UB, à l'UBM ou à l'UPPA ; (iii) dans un DU à l'UB, à l'UBM ou à l'UPPA en étant déjà titulaire d'un master.
 - Gratuit pour les fonctionnaires stagiaires : (i) à mi-temps inscrits en DU à l'INSPE de l'académie de Bordeaux ; (ii) à plein-temps et relevant de l'EAFC de l'académie de Bordeaux.
 - 450 € pour les enseignants titulaires ou contractuels en poste dans un établissement public ou privé de l'académie de Bordeaux.
- Tarification pour la seule certification
 - 150 € pour s'inscrire à la seule certification (sans accès à la formation).

CAPEFE

Dossier de candidature, commission pédagogique de recrutement et jury

□ Composition du dossier de candidature

- Fiche de candidature dûment renseignée
- CV
- Lettre de motivation en français et en anglais
- Photocopies des diplômes obtenus
- Attestation d'une certification de niveau B2 en langue anglaise
- Certificat de scolarité pour les étudiants

□ Commission pédagogique de recrutement

- La commission pédagogique d'examen des candidatures est composée *a minima* de deux E, EC et d'un personnel du rectorat désigné par le directeur de l'EAFC.
- Elle est présidée par la / le responsable du CAPEFE
- Seuls les dossiers complets sont examinés

□ Jury

- Il est nommé par la directrice ou le directeur de l'INSPE
- Il est composé *a minima* de 3 E, EC intervenant dans la formation
- Il est présidé par une ou un enseignant-chercheur
- Au début de chaque année universitaire, la / le responsable du CAPEFE transmet une proposition de jury au service scolarité de l'INSPE.

Maquette du CAPEFE à l'INSPE de l'académie de Bordeaux

CAPEFE : 38h + 6h optionnelles					
Module 1 - Interagir avec des élèves dans un contexte plurilingue et connaître le système éducatif français		Total : 16h (en anglais et en français)			
Matières	Référence des compétences professionnelles	FAD (Formation à distance)	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences		
			Nature de l'épreuve terminale	Durée	Principe d'évaluation
Connaître les processus d'acquisition d'une langue seconde	C1 et C2	4h	Ecrit	1h	Evaluation sur une échelle de 1 à 4 de tous les items de la grille d'évaluation validée par le jury du CAPEFE / Chaque Item est associé à une des 3 compétences
Connaître les principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère/langue seconde, les ressources disponibles, notamment numériques et démarches pédagogiques adaptées.	C1 et C2	8h			
Intégrer la dimension interculturelle dans la pratique enseignante et dans la relation avec les familles.	C1 et C2	4h			
Module 2 - Pratiquer des langues étrangères		Total : 6 h + 6h optionnelles			
Matières	Référence des compétences professionnelles	FAD (Formation à distance)	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences		
			Nature	Durée	Principe d'évaluation
Connaître les grands principes du cadre européen commun de référence pour les langues.	C2	2h	Ecrit et oral	Ecrit : 1 h Entretien oral : 1/4 h	Evaluation sur une échelle de 1 à 4 de tous les items de la grille d'évaluation validée par le jury du CAPEFE / Chaque Item est associé à une des 3 compétences
Faire valoir un niveau au moins B2 du cadre européen commun de référence pour les langues en anglais.	C2	4h			
Option : Maîtriser le cas échéant une autre langue étrangère, ici l'espagnol, au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.	C2	6h	Oral	20 minutes après préparation de 20 minutes	
Module 3 - Comprendre l'environnement international et les enjeux de la politique éducative de la France à l'étranger		Total : 16 h (en anglais et en français)			
Matières	Référence des compétences professionnelles	FAD (Formation à distance)	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences		
			Nature	Durée	Principe d'évaluation
Identifier les acteurs institutionnels de l'enseignement français à l'étranger.	C3 et C2	4h	oral	30 minutes après 30 minutes de préparation	Evaluation sur une échelle de 1 à 4 de tous les items de la grille d'évaluation validée par le jury du CAPEFE / Chaque Item est associé à une des 3 compétences
Etre sensibilisé au contexte et aux enjeux de la diplomatie dans le cadre de l'enseignement français à l'étranger.	C3 et C2	1,5h			
Savoir présenter les enjeux concernant l'image de la France à l'étranger, l'exemplarité du personnel enseignant et d'éducation en poste à l'étranger et son rôle au titre de la coopération.	C3 et C2	1,5h			
Présenter une aire linguistique en fonction des partenariats conclus par chaque institut national supérieur du professorat et de l'éducation.	C3 et C2	2h			
Etre capable de présenter le système éducatif français dans un contexte étranger.	C3 et C2	3h			
Connaître les démarches pédagogiques mises en oeuvre dans le pays d'accueil.	C3 et C2	4h			

CAPEFE

Epreuves de certification

(Arrêté ministériel du 4 février 2020)

- **Epreuve écrite obligatoire (2 heures) en présentiel** composée de deux parties :
 - un texte, en anglais, faisant l'objet d'un questionnaire à réponses courtes et visant à vérifier la compréhension et la correction de la langue ;
 - une production écrite en français sur un thème visant à évaluer la compétence 1 « interagir avec des élèves dans un contexte plurilingue et connaître le système éducatif français » du référentiel.

- **Epreuve orale obligatoire (1 heure y compris préparation) en présentiel** constituée de deux parties :
 - un exposé en français sur un thème visant à évaluer la compétence 3 « Comprendre l'environnement international et les enjeux de la politique éducative de la France à l'étranger » du référentiel ; durée de l'exposé : 15 minutes ;
 - un entretien en anglais sur l'un des aspects développés durant l'exposé ; durée de 15 minutes ; temps de préparation : 30 minutes.

- **Epreuve facultative orale en présentiel portant sur une deuxième langue vivante étrangère (40 minutes y compris temps de préparation)**
 - Cette épreuve consiste en un entretien dans une deuxième langue vivante étrangère, au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues, choisie par le candidat, sur la base d'un texte fourni par le jury. Durée de l'épreuve : 20 minutes. Temps de préparation : 20 minutes.

CAPEFE

Modalités d'évaluation mises en œuvre à l'INSPE de l'académie de Bordeaux

- ❑ Deux épreuves écrites d'une heure chacune organisées en présentiel sur un ou plusieurs des 5 sites départementaux de l'INSPE de l'académie de Bordeaux.
- ❑ Une épreuve orale organisée en présentiel composée de deux parties (une première partie en français et une seconde partie en langue anglaise) organisée en fin de journée et, éventuellement, une épreuve orale optionnelle d'espagnol également organisée en présentiel en fin de journée.
- ❑ Remise d'une attestation de réussite à la certification et d'un relevé de compétences validées.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) relatives au CAPEFE

- ❑ Evaluation par compétences qui prend appui sur des grilles d'évaluation construites pour chacune des épreuves écrites et orales. Les grilles d'évaluation de chaque épreuve, proposées par la/le responsable du CAPEFE, sont validées par le jury du CAPEFE, nommé par la directrice ou le directeur de l'INSPE.
- ❑ Chaque item de chaque grille est évalué sur une échelle de 1 à 4 et est associé à une compétence.
- ❑ Les évaluations des différents items des différentes épreuves associées à la même compétence sont ensuite compilées et traduites en compétences « suffisamment acquises » ou « insuffisamment acquises ».
- ❑ L'option « langue espagnole » fait l'objet d'un relevé de compétences mais ne peut pas faire obstacle à la délivrance du CAPEFE.
- ❑ Une compétence est « suffisamment acquise » si son niveau de maîtrise est supérieur ou égal à 3 ou « insuffisamment acquise » dans le cas contraire.
- ❑ Le certificat est délivré si et seulement si chaque compétence est suffisamment acquise. Il n'y a pas de compensation possible entre compétences.

Délivrance du CAPEFE et relevé de compétences...

Certificat d'Aptitude à Participer à l'Enseignement Français à l'Étranger (CAPEFE)

NOM :

Prénom :

N° de candidat :

La grille d'évaluation ci-après présente trois compétences telles que définies par l'arrêté ministériel du 4 février 2020 relatif au certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger. Elle présente les items qui en détaillent les composantes et en précisent le champ dans sa partie grisée.

Ce certificat reconnaît l'acquisition de compétences spécifiques qui s'ajoutent donc à celles définies par l'arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

(1) Suffisamment acquis : le niveau de compétence constaté permet d'envisager la délivrance du certificat à participer à l'enseignement français à l'étranger.

(2) Insuffisamment acquis : le niveau de compétence constaté n'est pas suffisant pour permettre la délivrance du certificat à participer à l'enseignement français à l'étranger.

Intitulé de la compétence	Suffisamment acquis (1)	Insuffisamment acquis (2)
Compétence 1. Interagir avec des élèves dans un contexte plurilingue et connaître le système éducatif français	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Connaître le processus d'acquisition d'une langue seconde. Connaître les principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère/langue seconde, les ressources disponibles, notamment numériques et démarches pédagogiques adaptées. Intégrer la dimension interculturelle dans la pratique enseignante et dans la relation avec les familles.		
Observations :		
Compétence 2. Pratiquer des langues étrangères	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Connaître les grands principes du cadre européen commun de référence pour les langues. Faire valoir un niveau au moins B2 du cadre européen commun de référence pour les langues en anglais. Maîtriser le cas échéant l'espagnol au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.		
Option « langue espagnole » : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Observations :		

Compétence 3. Comprendre l'environnement international et les enjeux de la politique éducative de la France à l'étranger	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Identifier les acteurs institutionnels de l'enseignement français à l'étranger. Être sensibilisé au contexte et aux enjeux de la diplomatie dans le cadre de l'enseignement français à l'étranger. Savoir présenter les enjeux concernant l'image de la France à l'étranger, l'exemplarité du personnel enseignant et d'éducation en poste à l'étranger et son rôle au titre de la coopération. Présenter une aire linguistique en fonction des partenariats conclus par chaque institut national supérieur du professorat et de l'éducation. Être capable de présenter le système éducatif français dans un contexte étranger. Connaître les démarches pédagogiques mises en oeuvre dans le pays d'accueil.		
Observations :		

Avis sur la certification

Avis favorable à la certification

Avis défavorable à la certification

Motifs circonstanciés et détaillés (obligatoires si avis défavorable) :

Mérignac, le

La ou le président du jury du CAPEFE